

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## Commune de Talmont Saint Hilaire

### Enquête publique relative à la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de TALMONT SAINT HILAIRE

Le public est informé que par arrêté en date du 27 mars 2017, le Maire de TALMONT SAINT HILAIRE a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de TALMONT SAINT HILAIRE.

Au terme de l'enquête publique et après remise du rapport du commissaire enquêteur, le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par le Conseil municipal de Talmont Saint Hilaire.

A cet effet, Monsieur Claude MATHIEU, inspecteur divisionnaire des impôts à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

L'enquête se déroulera à la Mairie de Talmont Saint Hilaire pour une durée de 32 jours, du 2 mai 2017 au 2 juin 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, soit les lundi, mardi, mercredi, jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le dossier de modification n°1 du plan local d'urbanisme et les pièces qui l'accompagnent, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur seront déposés en mairie pendant la durée de l'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Monsieur le commissaire enquêteur – Enquête publique sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de TALMONT SAINT HILAIRE - Mairie de Talmont Saint Hilaire, 3 rue de l'Hôtel de Ville 85440 TALMONT SAINT HILAIRE.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public en mairie de TALMONT SAINT HILAIRE pour recevoir ses observations les jours suivants :

- Le mardi 2 mai 2017 de 8h00 à 12h00.
- Le mercredi 10 mai 2017 de 14h00 à 18h00.
- Le samedi 20 mai 2017 de 10h00 à 12h00.
- Le vendredi 2 juin 2017 de 14h00 à 17h00.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête publique pour transmettre au Maire de la commune de Talmont Saint Hilaire le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du département de Vendée et au Président du Tribunal Administratif de Nantes. Ce rapport sera tenu à la disposition du public à la mairie de Talmont Saint Hilaire aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune de Talmont Saint Hilaire, à l'adresse : [www.talmont-saint-hilaire.fr](http://www.talmont-saint-hilaire.fr), pendant une durée d'un an.

Toutes informations se rapportant au projet peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de TALMONT SAINT HILAIRE, Mairie, 3 rue de l'Hôtel de Ville, 85440 TALMONT SAINT HILAIRE.

Les informations relatives à l'enquête publique seront consultables sur le site internet de la commune de Talmont Saint Hilaire, à l'adresse : [www.talmont-saint-hilaire.fr](http://www.talmont-saint-hilaire.fr)

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.